



## Communiqué de Presse du 26 avril 2022

La CSIAM a tenu son traditionnel rendez-vous avec la presse ce jour en présence des représentants du CCFA, de la FFC, de la FIEV, de l'URF et des constructeurs de véhicules industriels.

Henri Paccalin, Président de la branche Véhicules Industriels (VI) de la CSIAM et Président de MERCEDES BENZ TRUCK France et Thierry Archambault, président-délégué de la CSIAM, ont commenté avec les principales organisations représentatives de la filière les points marquants du marché VI en France pour le début de l'année 2022.

Ils rappellent qu'en 2021 le marché avait progressé de près de 6 % avec 44 137 immatriculations pour le TRM et de plus 13% avec 6 857 immatriculations pour le TCP.

Sur le premier trimestre de l'année 2022 les immatriculations de véhicules industriels (TRM) sont stables avec 11 731 unités pour 11 679 l'an dernier à la même période.

Le segment des porteurs recule de 14%, celui des tracteurs progresse de 14.4%

Le marché des Bus et Car (TCP) enregistre un recul de près de 3 %.

Le segment des Bus recule de 12%, celui des Cars augmente de près de 2%.

Délicat pour autant de dresser une analyse classique d'évolution de marché !

En effet, l'activité est marquée par les difficultés logistiques et industrielles que connaissent, à des degrés divers, l'ensemble des constructeurs de VI.

Ainsi, le niveau d'immatriculation traduit davantage une capacité à maintenir tant bien que mal l'activité de production et une chaîne logistique opérationnelle qu'un niveau de la demande.

Il convient de noter que ces difficultés majeures viennent s'ajouter aux difficultés de recrutement que rencontre encore et toujours la filière dans tous les métiers qu'elle porte ainsi qu'aux incertitudes qui pèsent sur elle en ce qui concerne les modalités de la transition écologique qu'elle doit réaliser : quelles technologies pour les 5 ans à venir ? quid de la mise en place des ZFE ?

A ce sujet la CSIAM se réjouit de la publication au Journal Officiel le 18 avril dernier de l'éligibilité à la vignette Crit'Air 1 des véhicules roulant exclusivement au B100 leur ouvrant ainsi les portes des ZFE actuelles et futures. Elle souhaite voir ce sésame étendu également aux véhicules fonctionnant exclusivement avec des bio-carburants de deuxième génération type HVO produits à base de déchets et offrant par là-même une réduction massive des émissions de CO2 en utilisation, le tout sans aucune modification technique. Dans le contexte économique actuel particulièrement tendu pour tous les acteurs du secteur, cette décision

serait un signal fort sans remettre en cause l'objectif de commercialisation de produits « zéro émission » mus à l'électricité ou à l'hydrogène prévus à moyen terme.

La CSIAM rappelle également qu'elle demande :

- que soient prises en compte les spécificités de chaque segment de marché,
- le respect de la neutralité technologique,
- une visibilité à moyen terme sur le cadre réglementaire,
- une harmonisation des critères constitutifs de la ZFEm en France et si possible en Europe,
- la mise en place sans délai des infrastructures nécessaires à l'intermodalité,
- la prise en compte de l'évolution des normes dans l'échelle des vignettes crit'air,
- que la puissance publique accompagne les citoyens et les entreprises engagés dans la rupture écologique.

**Le dossier de presse comprenant les tableaux détaillés des résultats à fin mars 2022 du marché neuf (VI + VUL + Bus et Cars) est téléchargeable sur le site de la CSIAM : [www.csiam.fr](http://www.csiam.fr)**

**Pour tous renseignements et informations complémentaires :**

**Annick DUCROCQ (CSIAM) - 06 83 40 47 49 – [annick.ducrocq@csiam-fr.org](mailto:annick.ducrocq@csiam-fr.org)**